

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires (OFDG; RS 732.17), la commission compétente remet le rapport annuel suivant au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser des contributions:

RAPPORT ANNUEL

2019

N° 35

1.	FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	3
2.	PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER des CONTRIBUTIONS	3
3.	ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	3
3.1	Dispositions en matière de gouvernance	3
3.2	Commission	4
3.3	Bureau	5
3.4	Organe de révision	5
3.5	Comité de la commission	5
3.6	Comité Placements	6
3.7	Comité Coûts	6
3.8	Autorité de surveillance	6
4.	ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	7
4.1	Commission	7
4.2	Bureau	11
4.3	Comité de la commission	11
4.4	Comité Placements	12
4.5	Comité Coûts	14
5.	coûts de désaffectation	14
5.1	Bases légales	14
5.2	Coûts de désaffectation / étude de coûts 2016	15
6.	contributions annuelles des propriétaires d'installations	16
6.1	Contributions 2019	16
6.2	Vue d'ensemble des contributions	18
6.3	Vue d'ensemble des versements de moyens du fonds pour des coûts de désaffectation	20
7.	PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	20
7.1	Stratégie de placement	20
7.2	Dépositaire central et gestionnaires de fortune	21
7.3	Durabilité du fonds de désaffectation	23
8.	VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION	24
9.	L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019	28
9.1	L'évolution des marchés financiers en 2019	28
9.2	Résultat des placements	28
10.	comptes annuels et rapport de l'organe de révision 2019	28
	comptes annuels	29
	Rapport de révision de PricewaterhouseCoopers SA	36

1. FONDS DE DÉSAFFECTATION POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été créé le 1^{er} janvier 1984 en tant qu'organisme de droit public doté de sa propre personnalité juridique, avec siège à Berne. Il assure le financement de la désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires mises à l'arrêt définitif, ainsi que de la gestion des déchets radioactifs qui en résultent (coûts de désaffectation). Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets pour les installations nucléaires OFDG (RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER DES CONTRIBUTIONS

Les installations nucléaires suivantes sont assujetties au fonds:

- Beznau I et II (Axpo Power AG) - KKB
- Mühleberg (BKW Energie AG) - KKM
- Gösgen (centrale nucléaire de Gösgen-Däniken AG) - KKG
- Leibstadt (centrale nucléaire de Leibstadt AG) - KKL
- Zwiilag (dépôt intermédiaire de Würenlingen AG)

Propriétaires tenus de verser des contributions

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

Conformément à l'article 20 de l'ODFG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Dispositions en matière de gouvernance

Les collaboratrices et les collaborateurs du DETEC et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) ne sont pas éligibles comme membres de la commission ou des comités. Ces dispositions assurent une stricte séparation des pouvoirs entre le STENFO et les autorités de surveillance ainsi que le régulateur.

Dispositions en matière de gouvernance

3.2 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature se terminant le 31 décembre 2019:

- Raymond Cron, **président**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, **vice-président**
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Claudia Erni, Alpiq AG²⁾
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Hermann Ineichen, BKW Energie AG²⁾
- Thomas Kieliger¹⁾
- Willibald Kohlpaintner, Axpo Power AG²⁾
- Irène Messerli¹⁾
- Franziska Helena Ritter^{1) 2)}
- Christof Strässle¹⁾

Membres de la commission au 31 décembre 2019

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement complet des organes extraparlimentaires pour la législature 2020 – 2023 et a élu les membres suivants de la commission pour la législature de 4 ans commençant le 1^{er} janvier 2020:

- Raymond Cron, **président**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, **vice-président**
- Elisabeth Beéry¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Andy Heiz, Axpo Power AG
- Thomas Kieliger¹⁾
- Irène Messerli¹⁾
- Christof Strässle¹⁾
- Suzanne Thoma, BKW AG

Membres de la commission au 1^{er} janvier 2020

¹⁾ Membres indépendants

3.3 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne. Les collaborateurs suivants travaillent pour le fonds de désaffectation:

- Philipp Suter, directeur
- Peter Gasser, directeur adjoint (finances/controllers)
- Michael Brügger
- Sandra Langone
- Sandra Bürki
- Martina Stäger

Collaborateurs du bureau

3.4 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour les législatures 2016 – 2019 et 2020 – 2023:

- PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Organe de révision

3.5 Comité de la commission

Conformément à l'article 6, alinéa 1 du Règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires, le comité de la commission était composé des personnes suivantes en 2019:

- Raymond Cron, président, **président du comité**¹⁾
- Michaël Plaschy, Alpiq AG, vice-président
- Andy Heiz, Axpo Power AG²⁾
- Thomas Kieliger, président du comité Coûts¹⁾
- Christof Strässle, président du comité Placements¹⁾

Membres du comité de la commission au 31 décembre 2019

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

3.6 Comité Placements

En 2019, le comité Placements mis en œuvre par la commission était composé des personnes suivantes:

- Christof Strässle, **président**¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances¹⁾
- Benno Flury¹⁾
- Alex Hinder¹⁾
- Flavio Lingeri, BKW Energie AG
- Lukas Oetiker, Alpiq AG
- Ivana Reiss¹⁾
- Marcus Seiler, Axpo Services AG²⁾
- Michael Sieber, Axpo Power AG

**Membres du comité
Placements**

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019

3.7 Comité Coûts

En 2019, le comité Coûts mis en œuvre par la commission était composé des personnes suivantes:

- Thomas Kieliger, **président**¹⁾
- Bernhard Berger^{1) 2)}
- Stephan Döhler, Axpo Power AG³⁾
- Michael Graff¹⁾
- Roland Grüter, Axpo Power AG
- Ines Günther¹⁾
- Philipp Hänggi, BKW Energie AG
- Uwe Krueger^{1) 4)}
- Alexander Puhner, Alpiq AG
- Franziska Ritter¹⁾
- Birgit Rutishauser Hernandez^{1) 2)}

**Membres du comité
Coûts**

¹⁾ Membres indépendants ²⁾ Depuis le 1^{er} juillet 2019 ³⁾ Jusqu'au 31 décembre 2019 ⁴⁾ Jusqu'au 31 mars 2019

3.8 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, Hans-Peter Binder
- Office fédéral de l'énergie, Rosalia Zeller

**Surveillance par
l'OFEN**

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission a tenu deux séances en 2019, au cours desquelles elle a notamment traité les objets suivants: **Rythme des séances**

Séance de commission 1/2019 (juin 2019)

Principaux objets traités

- Prise de connaissance d'une information du président concernant l'échange de la cheffe du DETEC avec les présidentes et les présidents de la commission extraparlamentaire et les organes de direction.
- Prise de connaissance d'une information du président concernant la séance avec la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N).
- Réception des rapports d'activité 2018 du comité Placements et du comité Coûts à l'attention de la commission.
- Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision concernant la révision des comptes annuels 2018.
- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2018 à l'attention du Conseil fédéral.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Approbation de la procédure pour le calcul de la comparaison «fortune totale».
- Prise de connaissance du rapport du comité Placements sur l'exercice du droit de vote des actionnaires selon les directives de la commission.
- Prise de connaissance d'une information concernant le modèle mathématique du financement pour la détermination des contributions.
- Approbation du concept de procédure pour le contrôle de l'étude de coûts 2021.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure relative à une demande de consultation de l'étude de coûts 2016 (EC16) de la part de la Fondation Suisse de l'Energie (FSE).
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion pour chaque installation nucléaire.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021 (EC21).

- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) dans le cadre d'une recherche journalistique concernant l'activité de placement.
- Prise de connaissance de la démission de Monsieur Uwe Krueger du comité Coûts, suite à sa réorientation professionnelle.
- Remplacement de deux membres du comité Coûts, Madame Birgit Ruttishauser et Monsieur Bernhard Berger.
- Approbation des propositions de candidats dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023, à l'attention du Conseil fédéral.
- Approbation de la recommandation de candidats dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023 concernant la société de révision, à l'attention du Conseil fédéral.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets (OFDG).

Décision par voie de circulaire

- Décision du 24 janvier 2019 de ne pas faire recours contre la décision du DETEC concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021.

Séance de commission 2/2019 (décembre 2019)

- Prise de connaissance de l'approbation du rapport annuel 2018 et des comptes annuels 2018 par le Conseil fédéral.
- Prise de connaissance des élections générales par le Conseil fédéral pour la législature 2020 – 2023.
- Prise de connaissance de l'élection par le Conseil fédéral de l'organe de révision pour la législature 2020 – 2023.
- Prise de connaissance de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets (OFDG) décidée par le Conseil fédéral le 1^{er} janvier 2020.
- Prise de connaissance de la révision du Règlement du DETEC sur l'organisation, les principes et les buts du placement des avoirs ainsi que sur le cadre des placements du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires ainsi que de sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

- Prise de connaissance d'une information du président sur la séance avec la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N).
- Réception d'un compte-rendu détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance du contrôle annuel de la directive sur les restrictions concernant les placements par le comité Placements.
- Prise de connaissance de l'information sur le placement de fortune en commun prévu le 1^{er} janvier 2020 avec le Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires.
- Prise de connaissance des explications relatives aux contrôles convenus de l'organe de révision en relation avec l'évaluation du modèle mathématique du financement pour la détermination des contributions annuelles des exploitants.
- Approbation des directives entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 sur les modalités de paiement des moyens du fonds aux propriétaires pour la couverture des coûts de désaffectation et de gestion ainsi que sur les exigences relatives au cadre budgétaire et au bouclage annuel.
- Approbation des propositions du CC concernant trois demandes de paiement à partir des moyens du fonds de désaffectation de la KKM pour les coûts résultant des activités de désaffectation de BKW Energie AG pour les périodes du 1.1.2016 au 30.6.2018, du 2^{ème} semestre 2018 et du 1^{er} semestre 2019.
- Prise de connaissance d'informations relatives au montant de la ligne de crédit 2020 – 2021 et du cadre budgétaire 2020 – 2023 pour la KKM.
- Prise de connaissance d'informations sur la taxation intermédiaire pour les années 2020 et 2021.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure relative à une demande de consultation de l'EC16.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion pour chaque installation nucléaire.
- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement de la procédure de recours concernant la fixation des exigences pour la réalisation de l'étude de coûts 2021 (EC21).
- Prise de connaissance d'informations sur la conclusion d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) dans le cadre d'une recherche journalistique concernant

l'activité de placement.

- Prise de connaissance d'informations sur l'état d'avancement d'une demande de consultation de documents en vertu de la loi sur la transparence (LTrans) concernant un document relatif aux risques.
- Prise de connaissance d'une expertise complémentaire concernant l'analyse des risques.
- Approbation du catalogue des risques, de la carte des risques et de feuilles de risques dans le cadre du management des risques des fonds et décision de transmission à l'autorité de surveillance.
- Approbation d'une demande adressée au DETEC concernant le cadre de l'emploi et de l'indemnisation des membres de la commission et des comités.
- Prise de connaissance d'un concept relatif à la future composition des comités Placements et Coûts.
- Approbation du budget des coûts administratifs 2020.
- Prise de connaissance de la déclaration annuelle des liens d'intérêt des membres de la commission envers le DETEC et publication sur le site Internet des deux fonds.
- Approbation du règlement des signatures à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Approbation d'une proposition relative à l'attribution de compétences au comité de la commission.
- Prise de connaissance d'informations du président concernant une manifestation prévue avec tous les membres de la commission et des comités.
- Prise de congé de Mesdames Erni et Ritter ainsi que de Messieurs Ineichen et Kohlpaintner en tant que membres de la commission.

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement des affaires résultant de la révision de l'OFDG entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, à côté de la préparation des séances pour la commission, le comité de la commission, le comité Placements, le comité Coûts et les groupes de travail mis en place par les comités, ainsi que la rédaction de procès-verbaux et la mise en œuvre de décisions. Ces travaux comprenaient notamment le soutien à l'élaboration des directives pour les versements. Le bureau a également été mis à contribution pour le traitement de diverses affaires juridiques et le contrôle des demandes de paiement de BKW à partir des moyens du fonds de désaffectation pour les coûts résultant des activités de désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg.

**Activités principales
du bureau pendant
l'exercice**

Dans les domaines financier et comptable, le bureau a été confronté à une charge de travail élevée, notamment pour les évaluations et les préparatifs du placement de fortune en commun avec le fonds de gestion des déchets des centrales nucléaires.

4.3 Comité de la commission

Au cours de l'exercice sous revue, le comité de la commission a tenu quatre séances plus une conférence téléphonique et a présenté à l'autorité de surveillance (Office fédéral de l'énergie) les affaires en cours et l'évolution de la fortune du fonds de désaffectation, dans le cadre de trois séances trimestrielles. Le comité de la commission a géré les affaires courantes pour le compte de la commission. Par ailleurs, le comité de la commission a préparé les décisions pour la commission, notamment les propositions de candidats pour les membres de la commission dans le cadre des élections générales pour la législature 2020 – 2023, la proposition pour la fixation du taux d'occupation des membres de la commission et des comités ainsi que la proposition d'indemnisation des membres indépendants de la commission et des comités, à l'attention du DETEC. En outre, le comité de la commission s'est chargé de diverses tâches en lien avec les affaires juridiques, la révision de l'OFDG et les modifications qui en résultent au 1^{er} janvier 2020.

**Activités principales
du comité de la com-
mission pendant
l'exercice**

4.4 Comité Placements

Le comité Placements a tenu quatre séances ordinaires ainsi qu'une retraite, durant l'exercice sous revue. Le comité Placements a piloté, coordonné et surveillé la gestion de fortune. En accord avec l'organe responsable de la surveillance des investissements, il a surveillé les activités des gestionnaires de fortune ainsi que le respect des directives en matière de placement, des principes de placement et des restrictions concernant les placements. Il s'est penché sur diverses questions concernant les investissements dans des placements alternatifs et la durabilité des placements de fortune.

Thèmes principaux du comité Placements

Hormis la liquidité, toutes les catégories de placement et mandats de gestion de fortune ont dégagé un rendement positif, au cours de l'exercice sous revue. Le fonds de désaffectation a dégagé un rendement absolu de 12,26% (stratégie KKB, KKG, KKL, Zwilag: 12,76%, stratégie KKM: 10,12%). En comparaison avec le rendement de référence, le fonds de désaffectation présente une légère sous-performance de -0,73% (aussi bien la stratégie KKB, KKG, KKL, Zwilag que la stratégie KKM avec -0,52%).

Durant l'exercice sous revue, au moins un contrôle approfondi a été réalisé chez chaque mandataire. Ce contrôle a porté notamment sur le rendement, les raisons de l'écart par rapport au rendement de référence, les processus mis en place et des thèmes liés au personnel. Une attention particulière a été portée au mandat de William Blair sur des actions dans les marchés émergents. Après des résultats très contrastés durant les années précédentes, la performance de ce fonds a une nouvelle fois été décevante. Le comité Placements a décidé de procéder à une analyse de ce mandat. Sur la base de cette analyse, il a été décidé de résilier le contrat avec ce mandataire en 2019.

Exercice du droit de vote des actionnaires

Bien que le fonds de désaffectation ne soit pas touché par l'«ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse», les fonds exercent activement leur droit de vote en tant qu'actionnaires. La commission a par conséquent édicté des directives en matière de gouvernance, pour l'exercice du droit de vote des actionnaires. La commission a mandaté le comité Placements pour l'exercice de ce droit de vote.

Les fonds exercent activement leur droit de vote en tant qu'actionnaires

Sur mandat de la commission, le comité Placements a exercé activement son droit de vote sur les sociétés cotées au SMI. Dans ce cadre, il a été soutenu par un expert en finance et gouvernance d'entreprise, pour l'analyse des ordres du jour des assemblées générales.

Vue d'ensemble des votations en 2019

Objets de l'ordre du jour	Nombre
Exercice du droit de vote à des assemblées générales en Suisse	18
- Dont assemblées générales ordinaires	18
- Dont assemblées générales extraordinaires	0
Approbation de toutes les propositions	11
Refus d'une proposition	2
Refus de plusieurs propositions	5

Objets de l'ordre du jour	Acceptation	Refus
Rapport annuel et comptes annuels	18	0
Rapport de rémunération (votation consultative)	14	2
Décharge au conseil d'administration et à la direction	18	0
Affectation du résultat de l'exercice / versement de dividendes	21	0
Diminution du capital	10	0
Augmentation du capital	1	0
Modification des statuts	4	0
Rémunération du conseil d'administration	18	1
Rémunération de la direction	28	4
Election du président du conseil d'administration	16	2
Election d'un membre du conseil d'administration	149	9
Réélection d'un membre du conseil d'administration	23	0
Election du comité rémunération	64	7
Election de représentants indépendants	18	0
Election de l'organe de révision	15	4
Divers	7	0

Exercice général du droit de vote

4.5 Comité Coûts

Le comité Coûts a tenu quatre séances durant l'exercice sous revue et a mis en œuvre un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration des directives pour les versements. Le comité Coûts a assuré le controlling des coûts de désaffectation qui se présentaient et a surveillé le versement de moyens du fonds aux propriétaires par le bureau. Dans la perspective du contrôle de l'étude de coûts 2021 (EC21), le comité Coûts s'est penché sur l'engagement des experts externes pour l'évaluation des coûts et de la marge de sécurité. Parallèlement, il s'est chargé de tâches liées à la révision de l'OFDG et des modifications qui en résultent, au 1^{er} janvier 2020. A l'attention de la commission, il a élaboré les directives pour les versements ainsi que le cadre budgétaire 2020 – 2021 et a contrôlé le cadre budgétaire 2020 – 2023 pour la KKM.

Thèmes principaux du comité Coûts

5. COÛTS DE DÉSAFFECTATION

5.1 Bases légales

Les coûts de désaffectation englobent tous les coûts liés à la désaffectation d'installations nucléaires, notamment les préparatifs techniques de la désaffectation; le confinement, l'entretien et la surveillance de l'installation; la décontamination ou le démontage et la fragmentation des parties activées et contaminées; le transport et la gestion des déchets radioactifs résultant de la désaffectation; la démolition de toutes les installations techniques et des bâtiments ainsi que la mise en décharge des déchets inactifs; la décontamination du terrain; la planification, la conception, la direction de projet et la surveillance; les mesures de protection du travail et contre le rayonnement; les autorisations des autorités et la surveillance; les assurances; ainsi que les coûts administratifs.

La fixation des coûts de désaffectation et des contributions à verser dans le fonds par les exploitants requiert une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation admise sert de base pour le calcul des coûts de désaffectation et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales relatives à la future politique énergétique de la Suisse.

Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de désaffectation est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur

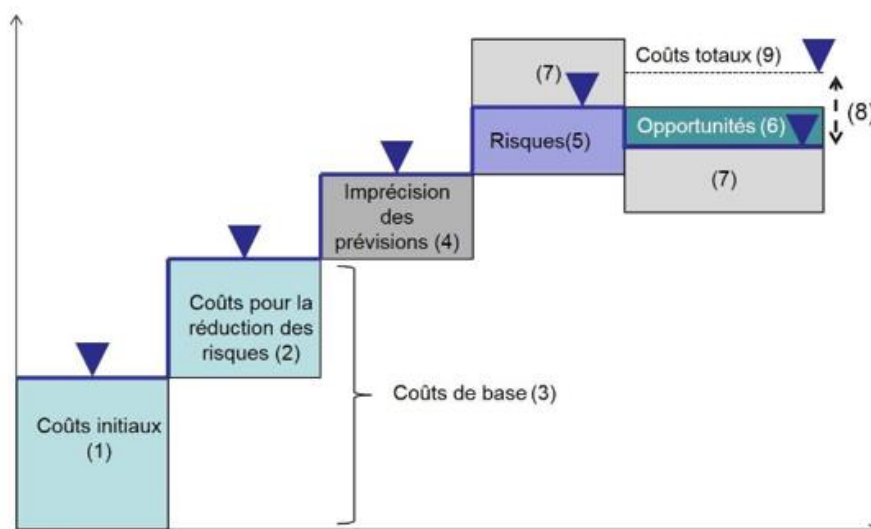
la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service ou lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4a OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de désaffectation et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi que des prix en vigueur au moment du calcul (art. 4, al. 2 OFDG).

5.2 Coûts de désaffectation / étude de coûts 2016

L'étude de coûts 2016 (EC16) a été réalisée selon une nouvelle méthode de calcul des coûts et contrôlée par des experts indépendants sur la base d'un nouveau concept de contrôle. Dans ce cadre, les recommandations de l'IFSN ressortant de l'étude de coûts 2011 ont été prises en compte.

Coûts de désaffectation / étude de coûts 2016 selon une nouvelle méthode et un nouveau concept de contrôle

Une structure des coûts comme base pour la représentation détaillée et transparente des coûts a été prescrite pour la première fois pour l'étude de coûts 2016. Avec cette nouvelle structure, les coûts individuels ainsi que les «coûts totaux» sont déterminés aux niveaux des «coûts de base» (coûts initiaux + coûts pour la réduction des risques), des «précision des prévisions», des «risques» et des «opportunités». Dans le cadre de la détermination des coûts totaux, on tient compte, en plus, d'une marge de sécurité sur les futurs coûts de base.



(7) Conséquences pour les coûts des risques / opportunités non pris en compte
 (8) Marge de sécurité générale (optimism bias)

En 2017, l'EC16 a été soumise à un contrôle approfondi par l'IFSN concernant tous les aspects de sécurité liés à la désaffectation et par des experts externes concernant la détermination correcte des coûts de désaffectation.

**Etude de coûts 2016 /
contrôle de l'IFSN et
du STENFO**

En décembre 2017, la commission a reçu un rapport de contrôle détaillé du comité Coûts et a pu soumettre au DETEC avant la fin de l'année 2017 une proposition pour la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.

Le 12 avril 2018, le DETEC a fixé, sur proposition de la commission, le montant des coûts de désaffectation et de gestion des déchets. Les exploitants des installations nucléaires ont fait usage de leur droit et déposé un recours contre la décision du DETEC. Le 20 mars 2019, le Tribunal administratif fédéral a pris une décision incidente. Les exploitants des installations nucléaires ont fait recours auprès du Tribunal fédéral. A la fin de l'année sous revue, la procédure de recours était toujours pendante au Tribunal fédéral.

**Décision du DETEC /
dépôt d'un recours**

Vue d'ensemble des coûts de désaffectation sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16)

Total coûts de désaffectation (CHF)	KKB	KKG	KKL	KKM	Zwilag	Total
Etude de coûts «non contrôlée» ¹⁾	948'000'000	859'000'000	1'085'000'000	588'000'000	154'000'000	3'634'000'000
Etude de coûts «contrôlée» ¹⁾	975'000'000	883'000'000	1'115'000'000	606'000'000	154'000'000	3'733'000'000
Etude de coûts «décision du DETEC» ¹⁾	985'000'000	894'000'000	1'129'000'000	611'000'000	160'000'000	3'779'000'000

¹⁾ Base: étude de coûts 2016, base de prix 2016

Les montants cibles du fonds de désaffectation au 31.12.2019 déterminés sur la base de l'EC16 sont représentés dans le tableau «Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux» (page 24).

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS

6.1 Contributions 2019

Compte tenu du recours des exploitants contre la décision du DETEC concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets, la commission a revu les contributions provisoires 2017 – 2021 et les a fixées sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16) contrôlée.

Contributions provisoires 2019

Contributions revues, fixées à titre provisoire sur la base de l'étude de coûts 2016 (EC16) contrôlée

CHF	KKB	KKG	KKL	KKM	Zwilag	Total
Contribution annuelle	2'800'000	13'400'000	11'500'000	12'100'000	3'300'000	43'100'000
Contributions totales 2017 – 2021	14'000'000	67'000'000	57'500'000	60'500'000	16'500'000	215'500'000

Les contributions annuelles définitives pour la période de taxation 2017 – 2021 ne seront fixées, pour chaque installation nucléaire, qu'après la publication du jugement du Tribunal fédéral dans le cadre de la procédure de recours concernant la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets.

Contributions définitives

Suite à la modification des bases de calcul, dans le cadre de la révision de l'OFDG, la commission a procédé, en plus, à une taxation intermédiaire pour les années 2020 – 2021, à l'entrée en vigueur de la révision de l'OFDG au 1^{er} janvier 2020.

Taxation intermédiaire

6.2 Vue d'ensemble des contributions

Depuis les premiers versements dans le fonds (1985), les contributions effectives dans le fonds se présentent comme suit, pour chaque propriétaire d'installation assujéti à contribution, compte tenu des remboursements effectués.

Les versements de tous les propriétaires d'installations soumis à contribution

Année	Contributions en CHF des propriétaires d'installations soumis à contribution					
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total
1985	19'962'000	11'118'000	9'432'000	8'004'000		48'516'000
1986	9'981'000	5'559'000	4'716'000	4'002'000		24'258'000
1987	9'981'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1988	9'981'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1989	9'981'000	5'553'000	4'707'000	3'987'000		24'198'000
1990	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1991	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1992	11'229'000	6'573'000	5'226'000	4'545'000		27'573'000
1993	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1994	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1995	13'110'000	7'629'000	6'066'000	5'295'000		32'100'000
1996	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1997	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1998	9'684'000	7'575'000	6'045'000	5'175'000		28'479'000
1999	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000		18'449'000
2000	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
Sous-total	169'585'000	110'791'000	90'404'000	76'032'000	485'000	447'297'000

Année	Contributions en CHF des propriétaires d'installations soumis à contribution					
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total
Sous-total	169'585'000	110'791'000	90'404'000	76'032'000	485'000	447'297'000
2001	3'815'000	6'062'000	5'062'000	3'510'000	485'000	18'934'000
2002	7'396'000	7'595'000	6'180'000	4'809'000	559'000	26'539'000
2003	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2004	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2005	10'625'000	7'670'000	15'351'000	15'184'000	606'000	49'436'000
2006	0	0	0	0	0	0
2007	0	0	0	0	0	0
2008	-15'000'000	0	6'800'000	800'000	4'400'000	-3'000'000
2009	0	0	34'800'000	800'000	1'000'000	36'600'000
2010	0	0	7'800'000	800'000	1'000'000	9'600'000
2011	0	0	6'800'000	800'000	1'000'000	8'600'000
2012	18'800'000	9'600'000	13'300'000	22'100'000	2'200'000	66'000'000
2013	18'800'000	9'600'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	56'000'000
2014	18'800'000	9'600'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	56'000'000
2015	18'800'000	13'500'000	13'300'000	12'100'000	2'200'000	59'900'000
2016	45'400'000	13'500'000	20'500'000	29'300'000	2'800'000	111'500'000
2017	0	30'875'000	8'900'000	0	3'000'000	42'775'000
2018	5'600'000	0	14'100'000	24'200'000	3'600'000	47'500'000
2019	2'800'000	9'325'000	11'500'000	12'100'000	3'300'000	39'025'000
1985 - 2019	326'581'000	243'458'000	312'099'000	257'103'000	32'247'000	1'171'488'000
Total des contributions CHF	1'171'488'000					

Beznau I + II: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017 – 2021.

Gösgen: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017 – 2021.

Leibstadt: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017 – 2021.

Mühleberg: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017 – 2021.

Zwilag: La contribution pour l'année 2019 est basée sur les contributions annuelles revues, fixées à titre provisoire (EC16 contrôlée) pour la période de taxation 2017 – 2021.

6.3 Vue d'ensemble des versements de moyens du fonds pour des coûts de désaffectation

Le 20 décembre 2019, BKW Energie AG a définitivement mis hors service la centrale nucléaire de Mühleberg (KKM). Conformément à l'art. 14 OFDG, les propriétaires ont droit au paiement des coûts liés à la désaffectation, à partir du fonds de désaffectation. En 2019, des moyens du fonds ont été versés pour la première fois à BKW Energie AG pour des coûts liés à la désaffectation de la CC de Mühleberg. Ces versements se sont montés à CHF 46,6 millions et comprennent les coûts résultant durant la période du 1.1.2016 au 30.6.2019.

Versements de moyens du fonds pour des coûts de désaffectation de la CN de Mühleberg

Année	Versements en CHF aux propriétaires d'installations soumis à contribution					
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	ZWILAG	Total
2019	0	0	0	46'630'510		46'630'510

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

La stratégie de placement suivante est appliquée depuis le 1^{er} avril 2018 par les centrales nucléaires de Beznau (KKB), Gösgen (KKG) et Leibstadt (KKL) ainsi que le dépôt intermédiaire de Würenlingen AG (Zwilag):

Stratégie de placement pour KKB, KKG, KKL et Zwilag

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	20.0%	14.0%	26.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etats (couvertes)	15.0%	11.0%	19.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	15.0%	11.0%	19.0%
Actions	30.0%	20.0%	40.0%
Immobilier Suisse	7.0%	4.0%	10.0%
Immobilier étranger (couvert)	8.0%	4.0%	12.0%
Placements alternatifs	5.0%	0.0%	10.0%

Dans la perspective de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg (KKM), une stratégie de placement distincte a été approuvée en 2017, avec une diminution progressive du budget risque. La stratégie suivante est appliquée depuis le 1^{er} avril 2019 par cette centrale nucléaire:

Stratégie de placement pour KKM

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	23.0%	17.0%	29.0%
Obligations en CHF	23.5%	13.5%	40.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	7.5%	4.0%	10.0%
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises (couvertes)	7.5%	4.0%	10.0%
Actions	30.0%	23.0%	37.0%
Immobilier Suisse	2.5%	1.0%	4.5%
Immobilier étranger (couvert)	3.0%	1.0%	5.0%
Placements alternatifs	3.0%	0.0%	5.0%

D'entente avec le comité Placements, l'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure de la fortune, sur le respect des dispositions en matière de placements, sur la répartition des mandats de gestion de fortune et sur les performances. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur des investissements

Le comité Placements est responsable du respect, par les gestionnaires de fortune, des directives sur les placements. Il a informé la commission, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives sur les placements ont bien été respectées.

Rapports périodiques à la commission

7.2 Dépositaire central et gestionnaires de fortune

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS Switzerland SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes en restitution d'impôts, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Global Custodian

Le placement de la fortune du fonds était confié aux gestionnaires de fortune suivants, au 31 décembre 2019:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
Liquidités:	
UBS Switzerland AG, Zurich	Liquidités
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Liquidités, obligations à court terme KKM gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Liquidités, EUR obligations à court et à moyen terme KKM gestion active
Obligations en CHF:	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en CHF indexées
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'Etat:	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères de gouvernements de marchés émergents, gestion active
Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises:	
Swiss Life Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises monde, gestion active (couvertes)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, emprunts d'entreprises, créances spéculatives, gestion active
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Marchés émergents, monde, indexées
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Small Cap ex CH indexées (couvertes)
Immobilier Suisse:	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
Immobilier étranger:	
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion passive (couverts)
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active (couverts)
UBS Asset Management Switzerland AG, Zurich	Fonds immobiliers étrangers non listés, gestion active
Placements alternatifs:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge Funds, gestion active
BlackRock Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active

Au 31 décembre 2019, environ 65% de la fortune du fonds (année précédente: 64%) étaient gérés de manière passive/indexée et environ 35% (année précédente: 36%) de manière active. La part en monnaies étrangères était de 32,8% au 31 décembre 2019 (année précédente: 30,3%) et se situait ainsi à l'intérieur de la fourchette stratégique.

7.3 Durabilité du fonds de désaffectation

Le fonds de désaffectation est conscient de sa responsabilité en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les contrôle régulièrement. La politique de placement durable du fonds de désaffectation se manifeste à plusieurs niveaux:

Durabilité du placement de fortune

Gestionnaires de fortune existants

Tous les gestionnaires de fortune mandatés par le fonds de désaffectation sont membres d'une organisation engagée pour des placements de fortune durables. Tous les gestionnaires de fortune ont signé les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI). Sur l'ensemble de la fortune gérée par des gestionnaires externes, plus de 98% sont gérés par des gestionnaires de fortune membres de Swiss Sustainable Finance. Plus de 70% de la fortune est gérée en tenant explicitement compte de critères de durabilité. Dans ce cadre, les gestionnaires utilisent principalement des listes d'exclusion et/ou des aspects de durabilité dans le processus d'investissement.

Le comité Placements a décidé que les titres de la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) devaient, en règle générale, être exclus de tous les mandats de gestion de fortune. La liste de l'ASIR est basée sur les lois suisses et les conventions internationales. Dans ce cadre, elle exclut les entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'armes nucléaires. Cette liste est régulièrement actualisée sur la base d'un screening permanent. Le comité Placements se réserve la possibilité de s'écarter des recommandations de l'ASIR.

Au total, quatre titres ont été identifiés, parmi l'ensemble des placements du fonds de désinvestissement, comme figurant dans la liste de l'ASIR, fin 2019. Tous ces titres ont été vendus, selon la décision du comité Placements.

Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote représente un aspect important de la politique de placement durable du fonds de désaffectation. Sur mandat de la commission et en faisant appel à un expert externe en finance et gouvernance d'entreprise, le droit de vote concernant des entreprises cotées au SMI a été exercé par le comité Placements. Cela permet d'exercer une influence directe.

Sélection de nouveaux gestionnaires de fortune

Le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'investissement est intégré dans l'analyse, lors de l'évaluation et de la sélection des nouveaux gestionnaires de fortune.

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE DÉSAFFECTATION

La somme du bilan atteignait CHF 2'724'124'966 au 31.12.2019 (année précédente: CHF 2'434'822'670). Les créances des centrales de montaient à CHF 2'723'727'631 (année précédente: CHF 2'433'409'892). Le compte de résultat présente un bénéfice de CHF 297'923'249 (année précédente: perte de CHF 107'564'053). Le rendement absolu des placements s'est élevé à +12.26% (année précédente: -4.22%).

Somme du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de désaffectation se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 3,5%; renchérissement annuel de 1,5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG en vigueur le 31 décembre 2019. Compte tenu du taux effectif du renchérissement de +0,35% durant l'exercice sous revue (année précédente + 0,95%) et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de désaffectation a enregistré, en 2019, un rendement réel de +11,91% (année précédente: -5,17%). Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +4,15% par an. Au 31 décembre 2019, il était ainsi supérieur de 2,15 points au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de désaffectation.

Rendement réel déterminant

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2019 (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

01.01.2019 – 31.12.2019	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹⁾	Différence
Rendement du portefeuille ²⁾ moins le renchérissement ³⁾	+ 12.26% (p.a.) + 0.35% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 8.76 % (p.a.) - 1.15 % (p.a.)
= rendement réel du portefeuille	+ 11.91% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 9.91% (p.a.)

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG

²⁾ Rendement après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TWR

³⁾ Indice des prix à la consommation; source: Office fédéral de la statistique (OFS) / UBS (Switzerland) SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 1985 à 2019¹⁾ (pour l'ensemble des centrales nucléaires)

01.01.1985 – 31.12.2019	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ²⁾	Différence
Rendement du portefeuille ³⁾ moins le renchérissement ⁴⁾	+ 4.93% (p.a.) + 0.77% (p.a.)	+ 3.50% (p.a.) + 1.50% (p.a.)	+ 1.43% (p.a.) - 0.73% (p.a.)
= rendement réel du portefeuille ⁵⁾	+ 4.15% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	+ 2.15% (p.a.)

¹⁾ Pour le calcul du rendement réel, on tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis le premier versement dans les fonds, sur une base pondérée par le capital.

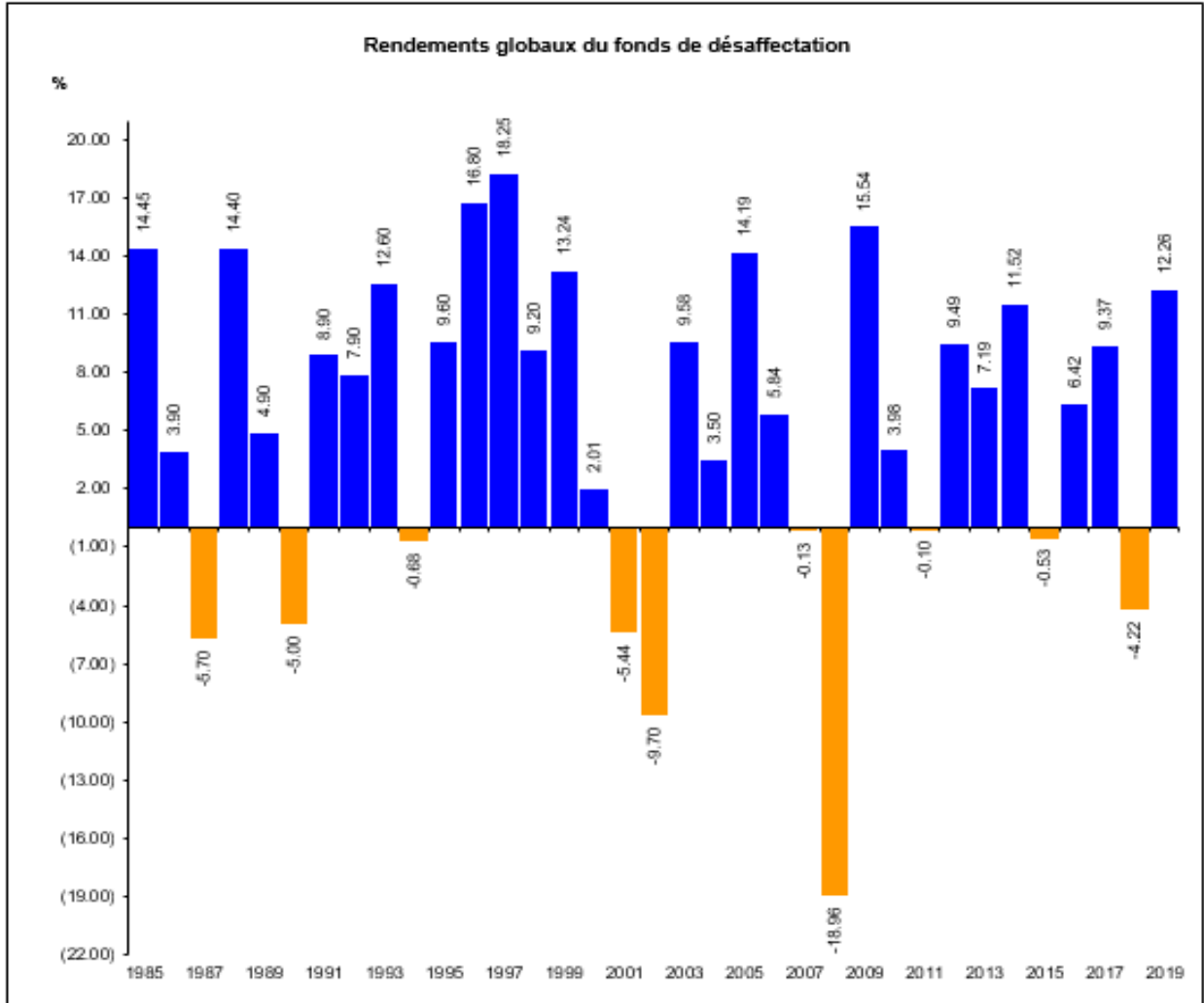
²⁾ Article 8a, alinéa 2, annexe 1 de l'OFDG (1985 – 2014 rendement des placements 5%, renchérissement 3%; à partir de 2015 rendement des placements 3,5%, renchérissement 1,5%; rendement réel inchangé 2%)

³⁾ Rendement nominal après déduction des frais / UBS (Switzerland) SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode TRI. La stratégie distincte appliquée depuis 2017 pour KKM est prise en compte.

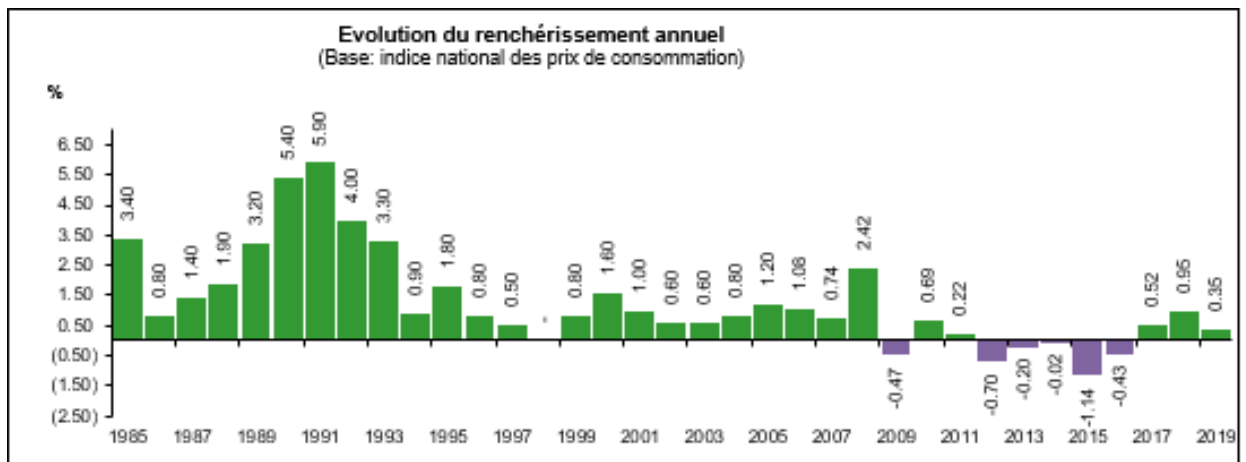
⁴⁾ Correspond à la différence entre le rendement des placements (= rendement nominal) et le rendement réel.

⁵⁾ Rendement réel après déduction des frais selon la méthode TRI, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Rendement global et enchérissement annuel (pour l'ensemble des centrales nucléaires)



Rendement: 1985 - 2019: 4.57 % p.a. (après déduction des frais; méthode TRI selon UBS SA)



Rencherissement 1985 - 2019: 0.79 % p.a.

Evolution effective et budgétisée du portefeuille après contributions minimales¹⁾

(Les chiffres sont basés sur l'étude de coûts contrôlée 2016 (EC16); contributions provisoires revues)

CHF	KKB ⁴⁾	KKG	KKL ⁴⁾	KKM ⁴⁾	Zwilag ⁴⁾	Total
Montant cible au 31.12.19; ²⁾ avec un rendement de 3.5%	832'250'000	550'399'000	631'030'000	469'038'000	42'178'000	2'524'895'000
Montant effectif au 31.12.19; ³⁾ selon rendement effectif	901'154'570	605'853'490	682'300'265	488'922'175	45'497'131	2'723'727'631
Excédent	68'904'570	55'454'490	51'270'265	19'884'175	3'319'131	198'832'631
Excédent ⁴⁾	8.28%	10.08%	8.12%	4.24%	7.87%	7.87%

¹⁾ Article 8a, alinéa 2 et annexe 1 de l'OFDG, base: étude de coûts 2016

²⁾ Le montant cible est basé sur l'étude de coûts 2016 contrôlée, qui représente la base pour le calcul des contributions provisoires revues pour l'année 2019 (coûts de base + marge de sécurité de 30% selon OFDG)

³⁾ Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

⁴⁾ Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des remboursements (art. 13a OFDG) ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement (art. 9, al. 2, let. b OFDG).

Le montant cible par fonds correspond à la fortune du fonds au 31 décembre 2019 nécessaire pour atteindre, au moyen de contributions annuelles constantes et en tenant compte d'un rendement des placements de 3,5%, la fortune du fonds nécessaire au moment de la mise hors service des centrales après 50 ans d'exploitation (valeur cible) déterminée sur la base du modèle mathématique. La base pour la détermination de cette valeur cible est constituée par les coûts à couvrir par le fonds de désaffectation, selon l'étude de coûts 2016 contrôlée, après la mise hors service des centrales.

Financement de la désaffectation par le fonds

Sur la base d'un rendement de 3,5%, le portefeuille présentait, au 31 décembre 2019, un excédent global de CHF 198,8 millions par rapport aux contributions minimales (année précédente: excédent de CHF 7,6 millions).

Evolution du fonds

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

9.1 L'évolution des marchés financiers en 2019

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements pour les principaux marchés financiers durant l'année sous revue.

Evolution des marchés financiers

Catégories de placements		Indices	1 ^{er} tri-mestre	2 ^{ème} tri-mestre	3 ^{ème} tri-mestre	4 ^{ème} tri-mestre	2019
Obligations	CHF monnaies étrangères	SBI AAA-BBB	+1.83%	+1.36%	+1.60%	-1.74%	+3.05%
		FTSE WGBI hedged	+1.87%	+2.13%	+2.21%	-2.17%	+4.02%
Actions	Suisse Monde Emma	SPI	+14.36%	+6.55%	+2.14%	+4.94%	+30.59%
		MSCI World	+13.80%	+2.01%	+2.95%	+5.54%	+26.13%
		MSCI Emerging Markets	+11.08%	-1.38%	-1.93%	+8.69%	+16.78%
Immobilier	Suisse Monde	SXI RE Funds Broad	+8.46%	+4.15%	+1.03%	+5.73%	+20.67%
		FTSE EPRA/Nareit Global	+16.16%	-1.73%	+5.80%	+0.53%	+21.39%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 2'717 millions (au 31 décembre 2019), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

Durant l'exercice sous revue, l'ensemble de la fortune a généré un rendement absolu positif de +12,26% (sur l'ensemble des centrales nucléaires).

Le rendement du portefeuille est resté, en 2019, 0,73 point en dessous de la cible stratégique définie (rendement de référence)

10. COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 2019

Les comptes annuels 2019 du fonds de désaffectation font partie intégrante du rapport annuel. L'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes annuels 2019 et soumis le 24 juin 2020 son rapport à la commission, conformément à l'article 27, alinéa 2 OFDG.

Approbation du rapport et des comptes annuels

Sur la base des conclusions de l'organe de révision, la commission a approuvé, le 24 juin 2020, le présent rapport annuel et les comptes annuels, à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne, le 24 juin 2020

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

COMPTES ANNUELS

2019

(Bilan, compte de résultats et annexe)

Bilan au 31 décembre 2019

en valeurs de marché

Chiffres en CHF		31.12.2019	31.12.2018
<u>Actif</u>	Réf. annexe		
Moyens liquides		246'971.69	288'747.93
Autres créances à court terme			
- env. de la caisse de compensation AVS		1'052.20	551.00
- env. opér. de centrales nucléaires	2.1	-	-
- créances d'impôt à la source		6'929'287.63	6'028'072.76
Total autres créances à court terme		6'930'339.83	6'028'623.76
Total Actif circulant		7'177'311.52	6'317'371.69
Immobilisations financières	2.2		
- Liquidités		28'352'950.45	38'769'522.30
- Marché monétaire et autres placements à court terme		94'199'399.99	71'663'486.87
- Obligations en CHF		531'410'436.21	521'069'136.31
- Obligations en monnaies étrangères		710'053'437.70	692'623'261.12
- Actions		865'627'766.92	691'387'071.11
- Placements immobiliers		374'464'310.43	316'828'169.41
- Placements alternatifs		112'839'353.00	96'164'651.00
Total Immobilisations financières		2'716'947'654.70	2'428'505'298.12
Total Actif immobilisé		2'716'947'654.70	2'428'505'298.12
Total Actif		2'724'124'966.22	2'434'822'669.81
<u>Passif</u>			
Autres dettes à court terme	2.3	66'634.30	42'002.65
Passifs de régularisation	2.4	330'701.11	1'370'775.11
Total Capitaux étrangers à court terme		397'335.41	1'412'777.76
Réserve du fonds	2.5		
- Axpo Power AG (KKB)		901'154'569.82	796'429'666.51
- KKW Gösgen AG (KKG)		605'853'489.90	528'741'925.96
- KKW Leibstadt AG (KKL)		682'300'265.47	594'353'237.85
- BKW FMB Energie AG (KKM)		488'922'174.94	476'434'375.71
- Zwischenlager Würenlingen AG		45'497'130.68	37'450'686.02
Total Réserve du fonds		2'723'727'630.81	2'433'409'892.05
Total Passif		2'724'124'966.22	2'434'822'669.81

Compte de résultat et Compte du fonds 2019

Chiffres en CHF	KKB	KKG	KKL	Zwilag	KKM	Total	Année précédente
Compte de résultat							
Intérêts sur capitaux						854'109.14	692'637.61
Produits d'obligations						23'823'742.10	15'547'618.59
Produits d'actions						19'060'843.70	19'710'069.27
Produits des placements immob.						7'794'107.41	6'397'475.43
Produits des placements alternat.						-	-
Bénéfices réalisés						2'960'925.36	46'424'972.26
Différences de cours réalisées						-308'439.58	-8'435'838.95
Bénéfices et pertes non réalisés						249'017'750.43	-181'084'827.71
Produits financiers						303'203'038.56	-100'747'893.50
Frais de gestion de fortune						-2'313'383.05	-3'508'176.55
Impôts non recouvrables						-1'900'499.61	-2'236'201.41
Charges financières						-4'213'882.66	-5'744'377.96
Resultat des placements	102'138'084.64	67'999'745.28	76'660'208.96	4'959'626.00	47'231'491.02	298'989'155.90	-106'492'271.46
Organes						-306'932.40	-346'972.50
Secrétariat						-433'851.70	-390'687.85
Office fédéral de l'énergie						-52'500.00	-52'500.00
Charges externes						-245'220.85	-266'995.47
Organe de révision						-24'926.72	-142'54.10
Autres charges						-2'475.02	-371.75
Autres frais d'administration	-213'181.33	-213'181.34	-213'181.34	-213'181.34	-213'181.34	-1'065'906.69	-1'071'781.67
Résultat de l'exercice	101'924'903.31	67'786'563.94	76'447'027.62	4'746'444.66	47'018'309.68	297'923'249.21	-107'564'053.13

Compte du fonds							
Réserve du fonds au 1er janvier	796'429'666.51	528'741'925.96	594'353'237.85	37'450'686.02	476'434'375.71	2'433'409'892.05	2'493'473'945.18
Contributions annuelles	2'800'000.00	9'325'000.00	11'500'000.00	3'300'000.00	12'100'000.00	39'025'000.00	47'500'000.00
Provisions coûts de désaffectation					-46'630'510.45	-46'630'510.45	-
Résultat de l'exercice	101'924'903.31	67'786'563.94	76'447'027.62	4'746'444.66	47'018'309.68	297'923'249.21	-107'564'053.13
Réserve du fonds au 31.12.	901'154'569.82	605'853'489.90	682'300'265.47	45'497'130.68	488'922'174.94	2'723'727'630.81	2'433'409'892.05

Annexe aux comptes annuels 2019

1. Principes

1.1. Généralités

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires a été créé le 1^{er} janvier 1984 en tant que personnalité juridique propre et a son siège à Berne. Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des art. 17 et 18 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG). Les principaux principes d'évaluation qui ne sont pas décrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2. Situation financière

Tous les titres figurant au bilan des placements financiers (y c. les éventuels dérivés) sont évalués à leur valeur boursière ou au prix observable du marché, déterminé par UBS SA (Global Custodian) ou UBS Fund Management (Switzerland) SA à la fin de l'année. Les valeurs du marché des différents postes de titres, y compris les liquidités attribuées aux différentes stratégies sont réparties sur les différentes catégories de placement définies par la stratégie de placement. Il n'y a pas de réserve de fluctuation.

1.3. TVA

Le fonds de désaffectation des installations nucléaires n'est pas soumis à la TVA et ne peut par conséquent pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les charges présentées dans le compte de résultat sont par conséquent à considérer TVA comprise.

1.4. Renoncement au flux de trésorerie et à l'évaluation de la situation

En vertu de l'OFDG, le fonds de désaffectation n'est pas tenu de publier le flux de trésorerie, ni l'évaluation de la situation.

2. Informations relatives aux postes du bilan, du compte de résultat et du compte du fonds

2.1. Autres créances à court terme envers les exploitants de centrales nucléaires

Il n'y a pas de postes ouverts à la fin de l'exercice. Autrement dit, les centrales soumises à contribution ont versé leurs contributions dans les délais, conformément à la taxation en vigueur.

2.2. Placements financiers

En raison de la mise hors service de la CC de Mühleberg au 20 décembre 2019, la commission a approuvé en décembre 2016, sur demande de BKW, une stratégie de placement distincte pour la CC de Mühleberg, cette stratégie prévoyant une diminution progressive de la part d'actions et des risques de fluctuation. La présentation comptable de deux stratégies différentes requiert la tenue d'un système de comptabilisation des parts, qui est mise en œuvre par UBS Fund Management (Switzerland) SA sous la forme d'une solution de « Managed Account ». La performance des placements financiers pour la CC de Mühleberg se monte à 10,12% (année précédente : -4,23%) et celle des autres centrales à 12,75% (année précédente : -4,22%).

Instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'année (en CHF)

	<u>Valeur du marché</u> <u>dans le bilan</u>	<u>Nombre de</u> <u>postes</u>	<u>ur de remplace</u> <u>positive</u>	<u>Valeur de remplacement</u> <u>négative</u>	<u>Volume</u> <u>des contrats</u>
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2019	-	-	-	-	-
<i>Total année précédente</i>	-	-	-	-	-

Les postes du bilan sont indiqués à leur valeur du marché dans la catégorie de valeur correspondante. Les dérivés utilisés dans le cadre de placements collectifs ne sont pas compris dans la liste ci-dessus. Tous les dérivés utilisés durant l'exercice ont été couverts à tout moment.

Respect de la fourchette stratégique selon organisation des placements

Stratégie de la CC de Mühleberg

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

<u>Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus</u>	<u>Valeur du marché</u> 31.12.2019 CHF	<u>Pourcentage de la fortune effectif</u>	<u>Poste normal selon nouvelle stratégie</u>	<u>Fourchette stratégique (Limites maximale et minimale)</u>
liquidités	17'437'976.16			
Titres	94'199'399.99			
Liquidität / fonds du marché monétaire en CHF	111'637'376.15	22.9%	16.0%	10 - 22 %
liquidités	11'565.74			
Titres	110'155'172.11			
Obligations en CHF	110'166'737.85	22.6%	24.0%	14 - 40 %
liquidités	14'992.97			
Titres	35'784'748.46			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'Etats	35'799'741.43	7.3%	8.5%	5 - 12 %
liquidités	258'811.03			
Titres	36'487'019.49			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'entreprises	36'745'830.52	7.5%	8.5%	5 - 12 %
liquidités	271'739.32			
Titres	149'108'006.90			
Actions	149'379'746.22	30.7%	33.0%	25 - 41 %
liquidités	101'642.16			
Titres	13'537'754.71			
Immobilier Suisse	13'639'396.87	2.8%	3.0%	1.5 - 3.5 %
liquidités	40'833.57			
Titres	15'101'952.13			
Immobilier étranger	15'142'785.70	3.1%	3.5%	2 - 5 %
liquidités	482'424.17			
Titres	14'643'023.93			
Placements alternatifs	15'125'448.10	3.1%	3.5%	0 - 5 %
Total placements financiers	487'637'062.84	100.1%	100.0%	

Stratégie autres centrales

La stratégie de placement en vigueur a été approuvée en décembre 2017 par la commission.

<u>Catégorie y c. liquidités correspondantes et intérêts courus</u>	<u>Valeur du marché</u> <u>31.12.2019</u> <u>CHF</u>	<u>Pourcentage</u> <u>de la fortune</u> <u>effectif</u>	<u>nal selon nouvel</u>	<u>Fourchette stratégique</u> <u>(Limites maximale et minimale)</u>
liquidités	2'208'041.71	0.1%	0.0%	0 - 5 %
liquidités	44229.71			
Titres	42'125'264.10			
Obligations en CHF	42'129'493.81	18.9%	20.0%	14 - 26 %
liquidités	132228.98			
Titres	315'599'911.35			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'Etats	315'732'140.33	14.2%	15.0%	11 - 19 %
liquidités	2'285'311.14			
Titres	322'181'758.40			
Obligations en monnaies étrangères emprunts d'entreprises	324'467'069.54	14.6%	15.0%	11 - 19 %
liquidités	1'305'809.10			
Titres	716'519'760.02			
Actions	717'825'569.12	32.1%	30.0%	20 - 40 %
liquidités	1279'974.26			
Titres	170'480'225.29			
Immobilier Suisse	171'760'199.55	7.7%	7.0%	4 - 10 %
liquidités	474'106.73			
Titres	175'344'378.30			
Immobilier étranger	175'818'485.03	7.9%	8.0%	4 - 12 %
liquidités	2'003'263.70			
Titres	98'196'329.07			
Placements alternatifs	100'199'592.77	4.5%	5.0%	0 - 10 %
Total placements financiers	2'229'310'591.86	99.9%	100.0%	

Prêts de titres

Aucun titre n'était prêté dans le domaine des placements directs au jour du bilan (comme les années précédentes ; suppression des prêts selon décision du comité Placements).

2.3. Autres engagements à court terme

Les autres engagements à court terme comprennent les factures impayées suivantes

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
- ATAG Wirtschaftsorganisationen AG, Berne	CHF 39'706.55	CHF 31'293.35
- Ernst & Young AG, Zurich	CHF -	CHF 4'437.25
- Inge Weber, Paris; jetons de présence	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00
- Bemet Relations AG, Irène Messerli; jetons de présence	CHF 11'943.95	CHF -
- WengerPlattner AG, Berne	CHF 3'677.45	CHF -
- PPCmetrics AG, Zurich	CHF 8'306.35	CHF 3'224.25
- autres créanciers	CHF -	CHF 47.80
	<u>CHF 66'634.30</u>	<u>CHF 42'002.65</u>

2.4. Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs (CHF 330'701.11; année précédente CHF 1'370'775.11) comprennent, pour l'essentiel, les taxes non payées des gérants de fortune d'UBS Fund Management (Switzerland) SA

2.5. Compte du fonds et fortune du fonds

Conformément à la décision du 7 décembre 2017 de la commission, la répartition du produit de la fortune pour la période de taxation 2017 – 2021 a été réalisée selon le produit obtenu par l'investisseur Mühleberg ainsi que selon les parts de capital pondérées des autres investisseurs. Les autres charges administratives sont réparties linéairement sur les 5 centrales. Les contributions provisoires fixées selon les art. 8 et 9 de l'OFDG pour la période de taxation 2017 – 2021 ont été approuvées par la commission le 12 décembre 2016 sur la base des études de coûts non contrôlées 2016. Une fois que les études de coûts 2016 contrôlées ont été disponibles, la commission a redéfini les contributions en juin 2018, dans le cadre d'une taxation provisoire revue. Les différences ont été entièrement payées avec la 4^{ème} tranche de contribution de 2018. La fortune du fonds correspond au résultat du compte du fonds 2019 et représente les prétentions des propriétaires de centrales soumis à contributions au 31 décembre 2019, selon art. 13 de l'OFDG

3. Autres informations

3.1. Emplois à temps plein en moyenne annuelle

Le fonds de désaffectation n'emploie pas de collaborateurs lui-même.

3.2. Evénements importants après le jour du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants après le jour du bilan ayant eu une influence sur la valeur comptable des actifs ou engagements présentés, ou qui devraient être présentés ici.

Fonds de désaffectation pour les installations
nucléaires

35^{ème} rapport annuel

**Rapport de révision de
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

2019

Rapport de l'organe de révision

à la commission du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires

Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la commission

Il est de la responsabilité de la commission d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'ordonnance sur les fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) ainsi qu'aux principes d'évaluation et de présentation des comptes tels que décrits dans l'annexe.

Autre information

Nous attirons votre attention sur le fait que l'adéquation du calcul et de la taxation des cotisations des centrales nucléaires et des coûts de désaffectation présumés relève de la responsabilité de la commission et que nous ne procédons pas à son évaluation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 27 al. 1 OFDG en relation avec l'art. 728a al. 1 let. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A blue ink signature of Oliver Kuntze, written over a light grey grid background. To the right of the signature is a small red shield icon with a white cross, indicating a Swiss professional qualification.

Oliver Kuntze
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Matthias Zimny, written over a light grey grid background. To the right of the signature is a small red shield icon with a white cross, indicating a Swiss professional qualification.

Matthias Zimny
Expert-réviseur

Bern, le 24 juin 2020